

# Unlimited

Liberté sans fil et maxi autonomie  
avec le nouvel aspirateur balai multifonction  
Unlimited de Bosch.



# 1 batterie OFFERTE

pour l'achat d'un aspirateur **Unlimited**.\*



Pour s'inscrire

Offre valable  
du **14 mars** au **31 juillet 2020** inclus.

Jeu  
concours  
Bosch! \*\*



\* Voir modalités et références concernées au dos du bulletin.

\*\* Voir le règlement complet sur <http://www.bosch-home.fr>.

Donnez votre avis !

Pour participer et tenter de gagner un aspirateur avec sac (149,99 € PVC\*) ou un autocook (149,99 € PVC\*), déposez votre avis sur la plateforme <http://www.bosch-home.fr/france/avis-consommateurs> entre le **14/03/2020** et le **31/07/2020** et voir le règlement de jeu complet sur <http://www.bosch-home.fr>

**Bosch vous offre une batterie** pour l'achat d'un aspirateur **Unlimited** du **14/03/2020** au **31/07/2020** inclus.

## Comment bénéficier de cette offre ?

**1. ACHETEZ** entre le **14/03/2020** et le **31/07/2020** inclus l'un des aspirateurs concernés par l'offre.

Une batterie offerte sur les références **BBS81PETM, BBS1ZOO, BBS81PET, BCS1ALL, BCS81EXC, BBS61PET2, BCS612KA2, BCS611P4A, BCS61113, BBS1114, BBS811PCK, BCS61BAT2** et **BBS611PCK**.

**2. RENDEZ-VOUS** sur le site <http://www.bosch-home.fr/ODRPEM> entre le **14 mars 2020** et le **31 juillet 2020**.

Sélectionnez l'offre à laquelle vous souhaitez participer. Complétez le formulaire d'inscription en ligne puis imprimez-le.

**3. CONSTITUEZ** votre dossier avec les éléments suivants :

- Votre formulaire d'inscription dûment complété.
- Une photocopie de votre ticket de caisse ou de la facture de votre appareil. Entourez impérativement le montant, la date d'achat et le libellé. **Gardez impérativement l'original pour la garantie de l'appareil.**
- Le code-barres original découpé sur l'emballage.



**4. ENVOYEZ** le tout sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le **16/08/2020** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**OFFRE UNLIMITED - UNE BATTERIE OFFERTE  
OPERATION 16789  
13 766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3**

## 5. RECEVEZ VOTRE BATTERIE

Vous recevrez votre batterie Bosch de référence **BHZUB1830** d'une valeur unitaire commerciale de 89,99 euros (PVC\*) dans un délai de 8 à 10 semaines environ après réception de votre dossier conforme et complété par les éléments mentionnés ci-dessus. Offre valable du **14/03/2020** au **31/07/2020** inclus, limitée à une demande par foyer et réservée à l'achat d'un seul produit sur l'ensemble des références concernées par l'opération (même nom, même adresse). Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, renseignez sur papier libre votre nom, prénom, adresse, code postal, ville, e-mail, téléphone ainsi que la référence du produit Bosch acheté et joignez-le à votre dossier (en lieu et place du formulaire d'inscription en ligne). Offre réservée exclusivement aux personnes physiques majeures capables résidants en France (Corse inclus) ou à Monaco, à l'exclusion du personnel de BSH Electroménager et des salariés du revendeur qui bénéficie de l'opération. Offre non cumulable avec toute autre opération promotionnelle portant sur le même appareil. Frais d'affranchissement et de participation non remboursés.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société BSH Electroménager, responsable de traitement, aux fins de la gestion et l'exécution de l'Opération. Ce traitement se fait dans le cadre contractuel défini par le règlement de l'Opération, lequel est considéré par BSH comme étant la base légale du traitement. Vos données seront traitées par le département Marketing de BSH et un prestataire qui effectue la saisie et contrôle la validité de la participation à l'Opération. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice des droits dont vous disposez, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>

Si vous avez donné votre consentement à recevoir de la prospection commerciale par voie électronique, vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant une demande à [serviceconsommateur.fr@bosch-home.com](mailto:serviceconsommateur.fr@bosch-home.com)

Les données collectées sont indispensables pour participer à l'Opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin de l'Opération seront réputées renoncer à leur participation.

**Toute demande incomplète, illisible ou non-conforme aux pièces exigées ne sera pas prise en compte.** Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ne permettant pas de vous contacter entraîneraient l'annulation de la participation concernée. Les documents que vous communiquez pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués. BSH Electroménager se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Pour plus d'informations sur notre gamme de produits et sur notre entreprise, connectez-vous sur [www.bosch-home.fr](http://www.bosch-home.fr).

Pour toute question concernant cette opération, vous pouvez contacter notre hotline au **09 80 10 81 14** (appel non surtaxé) ou sur le site <https://conso.highco-data.fr>

## **Règlement de l'opération n° 16789** **« OFFRE UNLIMITED – UNE BATTERIE OFFERTE »**

### **1. Société organisatrice**

La société BSH Electroménager (ci-après la « **Société Organisatrice** »), SAS au capital de 10 675 000 euros, dont le siège social est situé au 26 avenue Michelet, 93400 Saint Ouen, enregistrée sous le numéro 341 911 790 du RCS de Bobigny, organise l'opération promotionnelle intitulée « OFFRE UNLIMITED – UNE BATTERIE OFFERTE » (Ci-après « **l'Opération** »).

Le groupe BSH est titulaire d'une licence de la marque Bosch, marque déposée par Robert Bosch GmbH. L'Opération se déroulera dans les conditions définies ci-après :

### **2. Acceptation du règlement de l'Opération**

La participation à l'Opération implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### **3. Personnes concernées**

Cette Opération est ouverte à tout consommateur, personne physique majeure capable, résidant en France (Corse) ou à Monaco, à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et des salariés du revendeur qui bénéficie de l'Opération.

### **4. Conditions de participation**

Pour bénéficier de la batterie offerte, vous devez acheter entre le 14/03/2020 et le 31/07/2020 inclus un aspirateur balai Unlimited Bosch éligible à l'offre chez un de nos revendeurs participants à l'Opération et respecter les formalités ci-dessous.

### **5. Formalités de participation**

- Achetez un aspirateur balai Unlimited Bosch de référence parmi la sélection de produits BBS81PETM, BBS1ZOO, BBS81PET, BCS1ALL, BCS81EXC, BBS61PET2, BCS612KA2, BCS611P4A, BCS61113, BBS1114, BBS811PCK, BCS61BAT2 et BBS611PCK entre le 14/03/2020 et le 31/07/2020 inclus chez un de nos revendeurs participants ;
- Complétez le bulletin de participation disponible en ligne sur le site internet <http://www.bosch-home.fr/ODRPEM> avant le 31/07/2020 en indiquant vos nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, email, les références du produit acheté qui bénéficie de l'Opération, ainsi que le numéro de l'Opération indiqué en haut du règlement.
- Validez votre bulletin de participation et imprimez-le.
- Joignez les pièces suivantes :
  - Votre bulletin de participation dûment complété ou le papier libre avec l'ensemble des mentions précitées,
  - Une copie de votre facture/ticket de caisse, sur laquelle vous entourez impérativement la date d'achat, l'enseigne, le prix TTC, ainsi que la référence de l'appareil. **Conservez l'original à titre de garantie.**
  - Le code-barres original du produit découpé sur l'emballage,
  - Votre RIB IBAN-BIC.
- Envoyez-le tout suffisamment affranchi avant le 16/08/2020 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

OFFRE UNLIMITED – UNE BATTERIE OFFERTE  
OPERATION – 16789  
13 766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Le participant doit avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les dispositions. Il devra également accepter et de conformer aux instructions des conditions générales d'utilisation du site internet.

## 6. Dotation

La dotation est : une batterie Bosch de référence BHZUB1830 d'une valeur unitaire commerciale de 89.99 euros (PVC\*<sup>1</sup>).

Sous réserve de respecter les formalités de participation, la dotation vous sera envoyée par voie postale sous six (6) à huit (8) semaines suivant la réception de votre dossier de participation complet et conforme (cachet de la poste faisant foi).

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit sauf à l'initiative de la Société Organisatrice.

L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du participant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les 3 jours à compter de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 7. Conditions générales

Offre dans la limite des stocks disponibles. En cas de rupture de stocks, la Société Organisatrice s'engage à fournir un lot de valeur équivalente. Le participant ne pourra demander à obtenir une autre dotation ou tout autre contrepartie en espèce ou équivalent à la place de la dotation proposée.

**Offre non cumulable avec toute autre opération portant sur le même produit.** Frais d'affranchissement et de participation non remboursés.

Offre limitée à une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse).

Toute demande incomplète, illisible ou non-conforme aux pièces exigées ne sera pas prise en compte.

Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ne permettant pas de vous contacter entraîneraient l'annulation de la participation concernée.

Les documents que vous communiquez pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

La Société Organisatrice pourra annuler l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation à l'Opération ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation à l'Opération. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## 8. Responsabilité de la Société Organisatrice

Dans l'hypothèse où la Société Organisatrice se trouverait dans l'impossibilité de permettre au participant de bénéficier de sa dotation, de manière partielle ou intégrale, notamment en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté (notamment en cas d'homonymes), ou de toute erreur lors du tirage au sort, ou si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

---

<sup>1</sup> \* PVC = Prix de Vente Conseillé - Le prix de vente conseillé n'a qu'une valeur indicative, le distributeur restant libre de déterminer ses prix de revente.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent Jeu si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés. Il est rappelé aux participants qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Par conséquent, en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (notamment encombrement du réseau, actes de malveillance) ou de problèmes informatiques (notamment liés à l'acheminement de courrier électronique, contamination par d'éventuels virus ou intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants à l'Opération), la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

## **8. Données personnelles**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société BSH Electroménager, responsable de traitement, aux fins de la gestion et l'exécution de l'Opération. Ce traitement se fait dans le cadre contractuel défini par le règlement de l'Opération, lequel est considéré par BSH comme étant la base légale du traitement. Vos données seront traitées par le département Marketing de BSH et un prestataire qui effectue la saisie et contrôle la validité de la participation à l'Opération. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice des droits dont vous disposez, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>

Si vous avez donné votre consentement à recevoir de la prospection commerciale par voie électronique, vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant une demande à [serviceconsommateur.fr@bosch-home.com](mailto:serviceconsommateur.fr@bosch-home.com).

Les données collectées sont indispensables pour participer à l'Opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin de l'Opération seront réputées renoncer à leur participation.

## **9. Litige**

La loi applicable est la loi française. Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour toute question concernant cette Opération, vous pouvez contacter notre hotline au 09 80 10 81 14 (appel non surtaxé) ou sur le site <https://conso.highco-data.fr>.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Pour plus d'informations sur notre gamme de produits et sur notre entreprise, connectez-vous sur [www.bosch-home.fr](http://www.bosch-home.fr).

## REGLEMENT DU JEU « Jeu Bosch – PEM : donnez votre avis»

### Article 1: Sociétés organisatrices

La Société BSH Electroménager, **Société par actions simplifiée**, au capital de **10 675 000 euros**, dont le **siège social est 26 avenue Michelet 93400 SAINT OUEN**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **Bobigny** sous le numéro **341 911 790**, organise du 14 mars 2020 au 31 juillet 2020 **minuit** (ci-après dénommées « les Sociétés Organisatrices »), un **jeu gratuit avec obligation d'achat** intitulé « **Jeu Bosch – PEM : donnez votre avis** » (ci-après « Le Jeu »).

Le Jeu se déroulera dans les conditions définies ci-après.

### Article 2 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement.

La participation au Jeu d'un mineur est soumise à l'autorisation de ses parents/représentants légaux. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de vérifier la réalité de cette autorisation. A défaut pour le participant de pouvoir en justifier, sa participation au Jeu sera annulée.

### Article 3 : Personnes concernées

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel des Sociétés Organisatrices et de leur partenaire ainsi que des membres de leurs familles (ascendants et descendants).

### Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, les participants doivent :

- Utiliser et être en possession d'un produit Bosch antérieurement à la date de participation et avoir conservé la facture d'achat (jeu gratuit avec obligation d'achat). Le produit en question devra être encore commercialisée par la marque en France et être en ligne sur le site [www.bosch-home.fr](http://www.bosch-home.fr).
- Se rendre sur le site internet [www.bosch-home.fr](http://www.bosch-home.fr) entre le 14/03/2020 et le 31/07/2020 avant minuit.
- Déposer un avis consommateur sur la fiche produit du site Internet [www.bosch-home.fr](http://www.bosch-home.fr) sur l'appareil en sa possession et renseigner les informations requises (**le joueur doit communiquer sa vraie identité**).
- Accepter les conditions d'utilisation liées au dépôt d'un avis consommateur sur le site Internet [www.bosch-home.fr](http://www.bosch-home.fr) et se conformer aux instructions du site.
- Valider l'avis via le mail de confirmation.

Les participants devront avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les dispositions.

### Article 5 : Déroulement du Jeu et désignation du gagnant

Un tirage au sort sera organisé une fois par mois le premier jour ouvré suivant le début du mois afin de désigner un (1) gagnant par mois parmi les participants ayant déposé un avis valide (l'avis sera soumis à validation par la marque organisatrice du jeu), et ayant validé le formulaire de participation. Une semaine s'entend du lundi au dimanche et les jours ouvrés s'entendent du lundi au vendredi hors jours fériés. La liste des participants est réinitialisée après chaque tirage au sort. Il y aura donc quatre (4) tirages au sort, réalisés par la société organisatrice BSH Electroménager.

Il est possible d'augmenter les chances de gagner en déposant des avis sur différents produits. (X produits commentés, X chances supplémentaires d'être tiré au sort).  
Les avis qui ne seront pas entièrement remplis, et/ou qui n'ont pas été validés ne seront pas pris en compte.

Le gagnant recevra un courrier électronique, à l'adresse mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivant le tirage au sort lui demandant de fournir les copies des preuves d'achats liées à la référence pour laquelle l'avis a été déposé. Il devra renvoyer dans les 15 jours calendaires suivant la date de réception de l'e-mail, les éléments demandés, à l'adresse mail suivante : [serviceconsommateur.fr@bosch-home.com](mailto:serviceconsommateur.fr@bosch-home.com)  
Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de ce mail sera réputé renoncer à celui-ci et la dotation sera attribué à un nouveau gagnant en fin d'opération.

Si suite à l'analyse des preuves d'achat, la participation est considérée comme non-conforme la dotation sera attribuée à un nouveau gagnant.

Une participation sera considérée comme non-conforme si l'achat du produit a été effectué après la création de l'avis, si la référence achetée ne correspond pas à la référence concernée par l'avis déposé, ou si l'avis déposé n'est pas conforme aux conditions d'utilisation du service d'avis.

#### **Article 6 : Dotation du gagnant**

Une dotation à gagner par mois, par tirage au sort. Le gagnant aura le choix entre les deux dotations suivantes : un multicuiseur AutoCook MUC22B42FR, d'une valeur indicative TTC de 149,99 €\* hors éco participation, ou un aspirateur, BGL3K432, d'une valeur indicative TTC de 149,99 €\* hors éco participation, soit un (1) gagnant par mois pendant la durée du jeu. La dotation sera attribuée après vérification des preuves d'achat.

La société organisatrice se réserve le droit d'attribuer un des lots en fonction de ses stocks.

La dotation est nominative et ne pourra être attribuée à une autre personne que le gagnant.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit sauf à l'initiative des Sociétés Organisatrices.

La dotation sera expédiée dans les huit semaines ou au plus tard dans les quatre mois qui suivront la confirmation du gagnant à l'email reçu suite au tirage au sort.

L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les 3 jours de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 7: Modification de règlement**

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, de prendre toute décision qu'elles pourraient estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les participants.

La modification du Règlement se fera sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées ci-avant. L'avenant sera alors déposé en ligne <https://www.bosch-home.fr/nos-astuces/nos-promotions>

## **Article 8 : Responsabilité des Sociétés Organisatrices**

Dans l'hypothèse où les Sociétés Organisatrices se trouveraient dans l'impossibilité de permettre au gagnant de bénéficier de sa dotation, de manière partielle ou intégrale, notamment en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté (notamment en cas d'homonymes), ou de toute erreur lors du tirage au sort, ou si les circonstances l'exigent, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent Jeu si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

En outre, la responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement de courrier électronique.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient donc être tenues pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site de [www.bosch-home.fr](http://www.bosch-home.fr)

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues pour responsables en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

Plus particulièrement, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient davantage être tenues pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site de la marque [www.bosch-home.fr](http://www.bosch-home.fr) du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer la participation au Jeu proposé de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, les Sociétés Organisatrices pourront annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du Jeu. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **Article 9 : Remboursement des frais**

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au Jeu pourront être remboursés à toute personne en faisant la demande écrite par courrier postal, avant le 16/08/2020 (le cachet de la poste faisant foi), sur la base d'un montant forfaitaire de 0,21 euros, à l'adresse suivante :

JEU BOSCH PEM  
**Service Consommateurs Bosch**  
**CS 90045**  
**93582 Saint-Ouen Cedex**

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au jeu clairement soulignées. Le timbre (tarif lent en vigueur moins de 20g) de l'envoi de la demande sera remboursé sur simple demande écrite à l'adresse du jeu avant le 15/07/2020 accompagné d'un RIB

Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse et/ou même RIB).

**Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site Internet de la marque [www.bosch-home.fr](http://www.bosch-home.fr) s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.**

### **Article 10 : Protection des données à caractère personnel**

Le participant reconnaît que ses données sont collectées aux fins d'assurer sa participation ainsi que la gestion et l'exécution du Jeu. BSH électroménager traite et collecte en qualité de Responsable de Traitement, directement ou par l'intermédiaire de ses sous-traitants, les données personnelles du participant lors de son inscription sur le formulaire papier ou sur le site du jeu. Le cas échéant, lorsque le participant a valablement donné votre consentement, ses données personnelles pourront être utilisées aux fins de communications marketing personnalisées.

Les données font l'objet d'un traitement par la société FEDASO France située au Maroc qui est chargée de la saisie des données. Ce pays étant situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à [hcd\\_comite\\_securite@highco-data.fr](mailto:hcd_comite_securite@highco-data.fr)

Nous conservons les données personnelles pendant la durée nécessaire à l'exécution de cette opération, pendant une durée qui ne saurait excéder trois ans, sauf si :

- Vous exercez, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui vous sont reconnus par la législation,
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement des informations le concernant. Il a également le droit d'obtenir la portabilité de ses données c'est-à-dire le droit de recevoir les données personnelles le concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement sans obstacle de la part de la société organisatrice.

Pour faire valoir vos droits, veuillez adresser votre demande au délégué à la protection des données désigné par BSH en utilisant le formulaire de réclamation en ligne : <https://datarequest.bsh-group.com/fr/form?c=fr> ou en adressant votre demande par courrier à l'adresse suivante : BSH Hausgeräte GmbH, Data Protection Officer, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Allemagne.

En outre, vous disposez du droit de définir des directives post mortem relatives au sort de vos données en vous adressant à [serviceconsommateur.fr@bosch-home.com](mailto:serviceconsommateur.fr@bosch-home.com) et en accompagnant votre demande de la copie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données personnelles de la Société Organisatrice, nous vous invitons à consulter la page internet suivante : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>.

#### **Article 11 : Règlement**

Le présent règlement est déposé chez *Maître HUE, Huissier de Justice à Saint Ouen (93400), 5 rue Gabriel Péri* et disponible sur le site <https://www.bosch-home.fr/nos-astuces/nos-promotions>

#### **Article 12 : Anomalies de correspondance**

Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement) présentant une anomalie (demande incomplète, illisible, raturée, insuffisamment affranchie) sera considérée comme nulle.

#### **Article 13: Autorisation de publication de l'identité du gagnant**

La participation au présent jeu emporte, au profit des Sociétés Organisatrices, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques des Sociétés Organisatrices, les nom, prénom et ville du gagnant ainsi que son avis consommateur en lien avec le produit sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

Cet article s'applique dans le respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles

#### **Article 14 : Litige**

La loi qui s'applique est la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.